

Réseau Cocagne

L'arrosoir

N°16

Hiver 2007

La publication des Jardins de Cocagne

Site Internet : www.reseaucocagne.asso.fr

Editorial

S'organiser pour faire reculer les discriminations...

Si vous êtes un homme blanc né en occident, grand, en bonne santé et issu d'un milieu favorisé, il semble incontestable que votre avenir sera serein, même si personne n'est à l'abri d'accidents de parcours. A l'inverse, pour ceux qui ne présentent pas ces « qualités », le chemin sera plus dur. Et les grands discours sur la diversité ont beau fleurir, ils sont loin d'être à la hauteur de la somme des discriminations auxquelles sont confrontés quotidiennement bon nombre d'entre nous.

Ceux qui veulent s'organiser pour faire reculer ces discriminations, ou demander une meilleure représentation, se retrouvent vite taxés de « communautaristes », « d'emmerdeuses », « d'assistés » ou « d'incompétents ». Vous imaginez le chemin à parcourir quand on sait que les réponses ne sont pas que collectives et tiennent tout autant aux représentations éculées que nous trébuchons tous dans nos cerveaux inondés d'informations sécuritaires et basées sur la peur des différences.

Il paraît que si l'on réalise ses rêves trop facilement c'est qu'ils sont médiocres. C'est sans doute pour cette raison que ceux qui rêvent de sociétés sans discrimination ne sont pas près de voir leurs rêves réalisés. En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, si l'on reconnaît qu'un bout de chemin a été fait, force est de constater que l'on est loin d'avoir abouti et que l'on fait face à une sorte de prédestination. On la mesure en permanence et à travers de nombreux exemples comme les différences salariales, l'occupation de la majorité des emplois précaires (constituant ainsi le gros bataillon des « travailleurs pauvres »), la difficulté des femmes à accéder aux postes de décideurs même si elles réussissent mieux dans leurs études. Et ce n'est pas en nous brandissant quelques belles réussites ou même une possible future présidente que le problème sera réglé, ces inégalités sont confortées par une formule, celle de « l'homme pourvoyeur de ressources et la femme pourvoyeuse de temps ».

Un bon indicateur d'égalité serait de trouver chez les décideurs autant de femmes incompétentes que d'hommes, disait non sans humour une partisane du droit des femmes dans les années 70; rassurez-vous Mesdames; si on note quelques progressions, là aussi vous avez encore beaucoup de retard...

Alors quand on est confronté régulièrement à la constitution d'équipes de travail sur les jardins de Cocagne il faut être vigilant pour ne pas céder en matière de discrimination, aux mauvais arguments techniques (« trop dur pour une femme »), aux sirènes économiques (« pas assez rentable ») ou aux ayatollahs environnementaux qui préféreront toujours une nature sans humains surtout si ceux-ci sont pauvres et « ingérables ».

C'est pour ces raisons que nous nous efforçons d'agir pour que le respect des différences n'induisse pas des différences de traitement.

Jean-Guy Henckel

Épargne solidaire

Le réseau Cocagne invite ses adhérents à participer à l'avenir des Jardins à travers le placement éthique.

Tous ceux qui accompagnent les jardins, de fraîche date ou depuis les débuts de l'aventure, savent que l'on peut cultiver autrement, se nourrir autrement, et participer autrement. Depuis quelques années, on découvre que même la finance peut être pensée différemment.

Au début, on a pu croire à un phénomène de mode, une toquade. Promptes à épouser les tendances, les banques traditionnelles ont élaboré leurs premiers produits des placements éthiques, proposant à leurs clients des portefeuilles de valeurs d'entreprises

s'est pas satisfaite longtemps de portefeuilles qualifiés d'éthiques pour la seule raison qu'on en avait exclu les valeurs d'entreprises d'armement, comme ce fut le cas pour certaines Sicav. Elle s'est tournée vers de nouveaux organismes financiers qui se sont spécialisés dans l'épargne

et rentables, capables d'assurer leurs engagements, de servir des intérêts, tout en mobilisant leurs capitaux sur des projets économiques à priorité sociale. Depuis, un nouvel univers financier, solide et fiable, se développe régulièrement, s'impose et force l'admiration au point que le Prix Nobel de la paix a été décerné en 2006 à Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank, la plus importante banque de micro-crédit au monde.

Les acteurs de la finance solidaire poursuivent les mêmes buts que ceux des Jardins de Cocagne. Il était naturel que le réseau Cocagne adopte la formule de l'épargne solidaire comme outil complémentaire de son développement. Complémentaire car les ressources du réseau et des jardins reposent (en moyenne) pour 75 % sur les subventions accordées par les territoires (Europe, État, Régions) et les organismes sociaux, et pour 25 % sur le produit de ses ventes. Aujourd'hui, le réseau Cocagne fait le choix d'une troisième voie de financement en proposant à ses adhérents, à ses personnels et, au-delà, à toutes les personnes qui le désirent, de souscrire un compte d'épargne solidaire auprès de son partenaire financier, le NEF, Société coopérative de finances solidaires. Cet organisme (voir notre rubrique paroles de partenaires, page 3) propose des comptes à termes où les particuliers, les associations et les entreprises peuvent placer leur argent dans une logique de soutien et de partage. La destination de ces placements est transparente. Tout sociétaire peut, à tout moment – sur le site lanef.com – connaître le détail du plus modeste des projets financés par la NEF. L'autre caractéristique de ces dépôts est le partage des intérêts. Le souscripteur d'un compte choisit d'abandonner la totalité, ou une partie seulement, de la rémunération de son compte.

Pour les Jardins, cette offre est une façon très concrète et très utile de conforter ses liens avec les adhérents et les sympathisants de l'aventure Cocagne. C'est aussi une manière de gagner une plus grande autonomie économique. Pour plus d'informations, contactez le Réseau Cocagne.



sélectionnées pour leur comportement social ou leurs options environnementales. Contre toute attente, la demande s'est révélée plus importante qu'on l'imaginait. Cette clientèle-là, ou tout au moins une partie de cette clientèle-là, avait même de véritables exigences quant aux destinations réelles de ses placements. Elle ne

solidaire. Eux aussi furent regardés avec un mélange d'incrédulité et de dédain par les gros acteurs des places financières. Mais les banquiers « concernés » se sont révélés tout aussi professionnels et efficaces que les banquiers « orthodoxes ». Ces organismes sont progressivement devenus des établissements solides



Paroles de jardinier(e)s

Jean-Pierre Ravillard, jardinier et trésorier de l'association des amis du Jardin de Chalezeule

Il y a quatre ans, le Jardin de Chalezeule, près de Besançon, a créé une association des amis du jardin pour animer son réseau et faire de ses abonnés au panier hebdomadaire de véritables adhérents. Le trésorier de l'association est un jardinier. Une occasion pour l'Arrosoir de faire le portrait d'un homme auquel le travail de la terre a redonné des horizons.

Chalezeule est un village aux portes de Besançon, la capitale franc-comtoise. C'est dans cette petite commune, que Jean-Guy Henckel crée, en 1991, le premier jardin collectif pour la réinsertion des publics en difficulté. Il lui donne ce nom original qui contribuera beaucoup à la popularité du concept. L'idée séduit au-delà de toute espérance, mais surtout, elle fonctionne. D'autres associations viennent prendre modèle, observer, dialoguer avec les pionniers francs-comtois. Le modèle essaime, très naturellement. La création d'un réseau, en 1999, est une suite naturelle. Il faut pouvoir faciliter la création des nouveaux Jardins, organiser la mutualisation des savoirs et aussi peser face aux acteurs politiques. Le siège social sera installé à Chalezeule, à quelques centaines de mètres du premier jardin. Ce jardin dans lequel travaille Jean-Pierre Ravillard, pour quelques mois encore. Il sourit. « Je devrais partir, j'ai atteint l'âge ou je peux prendre ma retraite mais je pense que je vais rester un peu plus longtemps que prévu. Damien - monsieur Vauchiez, le directeur - aimerait que je forme la personne qui me remplacera. » L'idée lui plaît visiblement. Il faut dire que ce jardinier-là a de l'expérience. Petit retour dans le temps... En 1967, fort de son CAP de mécanique générale, Jean-Pierre - 17 ans à l'époque - trouve facilement un premier employeur. « À Besançon il y avait beaucoup plus d'industries qu'aujourd'hui. On trouvait du travail en 3 jours. C'était simple. On prenait ses papiers et son diplôme et on se présentait aux bureaux d'embauche. S'il y avait du travail, on commençait le lendemain. C'était facile de changer d'emploi. Moi je n'ai pas beaucoup bougé, deux fois seulement. J'ai quitté la première entreprise et la deuxième a fermé. Ensuite je suis allé rejoindre mon beau-frère qui montait une entreprise de découpage au début des années 90. Mais ça commençait à devenir difficile dans la région. Il a tenu quelque temps mais en 1996 je me suis retrouvé au chômage. Et là, ça a été dur. Ma vie familiale aussi a un peu explosé, à la même période. Je ne retrouvais pas de travail. J'ai fait une formation AFPA de programmeur en commande numérique. Ensuite je me suis remis à chercher. Mais j'avais 47 ans. Je me souviens parfaitement d'un patron d'une grande entreprise de Besançon. Je venais de terminer ma formation et je recommençais

mes recherches. J'avais un rendez-vous. Il m'a reçu, il a regardé mon CV et il m'a dit qu'à mon âge je ferais mieux de me préparer à la retraite. Ce jour-là, il y a quelque chose qui s'est cassé. Après, ça a été très vite, surtout quand j'ai perdu mon appartement. » Les relais sociaux fonctionnent et Jean-Pierre intègre le foyer de l'association Javel. Dans le même temps il intègre la menuiserie. Il bénéficie de contrats successifs. Il est livreur. Son employabilité est évidente mais il est désormais dans la tranche d'âge maudite, celle où l'espoir d'être recruté diminue chaque matin. En 2002, Jean-Pierre est présenté au Jardin. L'agriculture, il connaît. Il a passé sa petite enfance dans la ferme

« Je ne suis pas pressé de partir mais il faut laisser la place à d'autres »



familiale, dans le Jura. Retour à la terre, donc. En 2003 se crée l'association des amis du Jardin et de la Ferme (Chalezeule possède aussi une ferme verger produisant fruits et nectars). Jusqu'à ce jour les abonnés au panier ne pouvaient être adhérents de l'association de tutelle du jardin, pour des raisons statutaires. L'association permettra de resserrer les liens. Elle comporte un collège « jardiniers » dont Jean-Pierre Ravillard sera l'un des deux représentants, au poste de trésorier. Une fonction dans laquelle il s'investit activement. « Deux fois dans l'année, nous organisons de grands repas avec les adhérents. Il y a aussi les portes ouvertes ou d'autres choses. Cette année, nous avons eu un problème à la Ferme avec notre récolte de mirabelles. Nous avons envoyé des mails à tout le monde pour organiser une grande cueillette en urgence. Nous avons toujours une quarantaine de nos adhérents qui répondent à nos invitations. C'est bien pour les

jardiniers qui, le reste de l'année, ne voient jamais les personnes qui viennent chercher les paniers. On passe de bons moments. » Et la suite? Jean-Pierre a l'air serein. « Je ne suis pas pressé de partir mais il faut laisser la place à d'autres. Je n'habite pas très loin et je reviendrai certainement donner un coup de main si on me le demande. Le jardin m'a aidé en fin de parcours et c'était vraiment une chance pour moi. Si je peux aider le jardin lorsque je serai en retraite, j'en serai content. » L'entretien s'est déroulé dans la grande salle commune à une table de repas. L'endroit est chaleureux. Le jardinier à l'air chez lui. Il est attentif, ses réponses sont franches et pudiques. La nuit est tombée. Toute l'équipe, progressivement, est partie. Le responsable maraîcher est venu lui demander de vérifier quelque chose au hangar avant de fermer. Jean-Pierre est le dernier. Il dit que nous avons le temps.

Paroles d'adhérent(e)s

Les « questions qui font avancer » de Jean-Louis Seux

La démarche Qualité en développement durable initiée il y a quelques années par le réseau Cocagne fut tout d'abord une petite révolution culturelle. C'était un pari, qui se révèle aujourd'hui très bénéfique pour l'avenir des Jardins. Conduite par Marie-Pierre Baccon, cette démarche, qui se poursuit toujours, se veut à la fois très participative et très professionnelle. À ses côtés depuis le début de la réflexion, Jean-Louis Seux, adhérent au Jardin de Cognin (Savoie), qui apporte l'éclairage de son expérience à l'ensemble du réseau.



Prendre de la hauteur. C'est un réflexe professionnel chez Jean-Louis Seux. Son travail de consultant en ressources humaines au sein de la SNCF était fait de cela, au quotidien : aider à définir les projets, préciser les objectifs des hommes et des équipes, recadrer, s'adapter, améliorer. En 2000, à trois ans de la retraite, il s'applique la méthode : et demain, quelle suite, avec qui, pour faire quoi ? Pas très loin de chez lui, il y a le Jardin de Cognin, les Triandines. Il connaît le principe et en apprécie la philosophie. Il sait qu'un adhérent peut y apporter bien plus que son abonnement au panier hebdomadaire. Son expérience peut-elle intéresser le Jardin ? Toutes les compétences sont les bienvenues, lui répond-on, même si l'on est plutôt habitué à recevoir des coups de main sur des problèmes matériels que des conseils. « Au départ, je me suis proposé pour aider les jardiniers à préparer leurs futurs entretiens d'embauche. Pour être très franc, l'initiative n'as pas été très concluante. J'ai donc pris le temps de mieux comprendre la spécificité de cet univers de l'insertion. À cette époque, j'ai également retrouvé, parmi les adhérents du Jardin un ancien collègue de travail, Jacky Clapier, lui aussi spécialiste des questions de management. Nous avons donc proposé conjointement, d'accompagner le Jardin dans une démarche de réflexion globale. Nous avons posé beaucoup de questions, de ces questions basiques dont on use dans la conduite de projets : Pourquoi faites-vous cela ? Pourquoi de cette manière ? Est-ce que c'est efficace ? Comment le savez-vous ? Des questions

qui auraient pu être dérangeantes mais que ni le directeur ni le président du Jardin - c'est leur grande force - n'ont jamais cherché à esquiver. Au contraire. Tout doucement, nous sommes donc entrés dans une réflexion très méthodique, et partagée par toute l'équipe. C'est à partir de là que j'ai commencé à vraiment sentir l'utilité et le sens de ma participation. »

À la même époque se met en place la démarche Qualité en développement durable, une démarche qui s'appuie sur un questionnement qui ressemble beaucoup à l'analyse entreprise par le Jardin de Cognin. Marie-Pierre Baccon a entendu parler de cet adhérent qui a su entraîner le Jardin savoyard dans une analyse très professionnelle de ses missions et de son fonctionnement. Ils se rencontrent. « Marie-Pierre Baccon m'a demandé si je voulais bien faire avec d'autres Jardins le travail que je menais ici. Le challenge était d'autant plus intéressant qu'il s'agissait de modéliser sans jamais perdre de vue les particularités de chaque Jardin. Nous avons natu-

rellement développé des outils, des tableaux de bord ; il en faut. Mais l'essentiel est ailleurs. Il est dans l'écoute, dans l'observation. Il s'agit surtout d'amener tous les acteurs à entrer naturellement dans ce processus de questionnement utile et d'invention de solutions. C'est un travail de maïeutique. ». En quelques années, cette démarche de qualité a permis aux Jardins de mieux évaluer leur efficacité dans les trois grands volets que toute politique de développement durable doit prendre en compte : le volet social, le volet économique et le volet environnemental.

« l'essentiel est dans l'écoute, dans l'observation »

Dans le même temps, la démarche elle-même a souligné aux yeux de tous le plaisir et la capacité des jardiniers à s'investir dans un travail de remise en cause dont on pourrait se dire qu'elle les concerne peu, eux qui ne sont que de passage dans leur jardin. C'est pourtant la grande leçon que Jean-Louis avoue avoir retenue, au fil de ces quelques années. « S'ils sont fragiles, s'ils peinent parfois, et depuis longtemps pour certains, à trouver leur place dans la société telle qu'elle est, j'ai été frappé par la pertinence et la profondeur de leur réflexion. Très souvent, je les écoutais et je me disais : chapeau ! Faut-il vraiment que l'on soit fou pour continuer à ne pas intégrer cette

richesse ! Les personnes inemployables sont rares, encore faut-il ne pas juger sur les seules aptitudes à se vendre, à jouer un rôle. »

Aujourd'hui, depuis 2003, Jean-Louis Seux est en retraite de la SNCF (il y est entré à l'âge de 16 ans). Son emploi du temps est pourtant bien rempli, entre ses responsabilités à la Banque alimentaire de Savoie, sa présidence de la Chorale à Chœur Joie de Chambéry et la poursuite du travail d'accompagnement auprès des Jardins, en collaboration avec Marie-Pierre Baccon. Au fil des ans, l'adhérent est devenu compagnon de route du réseau Cocagne.

Paroles de partenaires

Jacky Blanc, dirigeant de la NEF

Coopérative de finances solidaires, la NEF est un organisme financier qui s'est donné pour mission de relier épargnants et emprunteurs autour de projets respectueux de la personne et de la Terre. C'est grâce à l'argent que lui confient ses sociétaires - sur des comptes de dépôts ou des produits d'épargne - qu'elle intervient, au moyen de prêts, pour soutenir des projets à caractère social, environnemental ou culturel. La relation entre la Nef et les Jardins de Cocagne est ancienne. Elle remonte aux origines de l'un et l'autre des partenaires comme le souligne Jacky Blanc son actuel dirigeant. « Lorsque se sont créés les premiers Jardins, au début des années 90, la NEF n'avait que deux ans d'existence. À cette époque, j'ai fait la connaissance de Jean-Guy Henkel. Nous nous sommes rencontrés plusieurs fois et il était évident que nous poursuivions les mêmes objectifs, chacun dans notre domaine d'activité. Nous n'avons pas immédiatement noué de collaboration mais nous avons beaucoup échangé sur cette vision commune que nous avions de la société et de ses maux. » Les années 90 furent celles de la consolidation pour ces deux entreprises - au sens générique du terme. Les Jardins se sont multipliés et le réseau fut créé à la fin de la décennie. La NEF, elle, a poursuivi son développement, élargissant le cercle de ses sociétaires, prenant une part de plus en plus active dans des projets de plus en plus variés. Il y a cinq ans, la création d'un compte épargne insertion fut l'occasion de nouer un partenariat actif. Proposé aux épargnants sensibles au thème de l'insertion, ce produit financier d'un nouveau genre offrait - et offre toujours - aux souscripteurs la possibilité de céder tout ou partie de leurs intérêts à des acteurs du monde de l'insertion. L'épargnant ayant même la possibilité de désigner l'organisme (Réseau Cocagne ou autre) auquel il abandonne ses intérêts. Quant aux dépôts, ils sont affectés au financement de projets également liés à l'insertion (un nouveau jardin peut ainsi être emprunteur auprès de la NEF pour son montage financier initial). Et chaque année, la Nef informe les épargnants du détail, extrêmement précis, des projets financés grâce à leur épargne.

À l'origine, ce compte d'épargne insertion n'a fait l'objet que d'un lancement plutôt discret auprès des seuls sociétaires de la Nef (dont certains découvraient le réseau Cocagne à travers cette offre d'épargne originale). Il a pourtant rencontré un succès encourageant. Aujourd'hui, la Nef et le réseau Cocagne

veulent resserrer encore ce partenariat et lancent un large appel à l'épargne solidaire (voir notre article page 1).



« Nous pouvons aller plus loin ensemble » déclare Jacky Blanc. « Les valeurs que nous partageons, celles qui nous ont conduit à entreprendre à contre-courant des idées dominantes du marché, commencent à germer. Les vents nous sont favorables. D'une part parce que nous avons prouvé que nos initiatives - celle des Jardins comme celle de la NEF - étaient viables, efficaces et réellement utiles. D'autre part parce que le vieux système prend l'eau de toute part. À ce stade, il est important que nos actions se rejoignent. Nous avons commencé à la marge, vous comme nous. Aujourd'hui on nous regarde comme une alternative sérieuse et souhaitable. Il faut donc que nous sachions valoriser mutuellement nos initiatives. Vos adhérents comme nos sociétaires sont probablement mus par le même désir de solidarité et de partage. Ils ont en commun une même conception des rapports humains. Vous ne proposez pas seulement des produits de l'agriculture biologique et nous ne proposons pas seulement des produits financiers. Nous permettons aux individus d'avoir une attitude de responsabilité, dans leur acte de consommation alimentaire comme dans la gestion de leur argent.

Il est donc important que cette société civile agissante nous identifie et qu'elle puisse constater que nous formons désormais un univers cohérent d'acteurs économiques et sociaux forts, crédibles et capables de bousculer les règles du jeu, et surtout d'en proposer de nouvelles, plus décentes. »

Trois questions à Isabelle Éon

Depuis 2004, c'est elle qui accompagne le réseau Cocagne dans sa démarche de sensibilisation à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Isabelle Éon est consultante et formatrice au sein de Culture et Promotion, une association nationale qui intervient dans le champ du développement local et de l'insertion professionnelle et sociale.

« Quel objectif vise-t-on lorsque l'on parle d'égalité des chances entre les femmes et les hommes? »

Simplement ce que dit la loi, à savoir « l'absence d'obstacle à toute forme de participation, politique, économique et sociale ». C'est d'ailleurs la toute première chose à faire lorsque l'on aborde la question avec une équipe. Il faut débarrasser les esprits de toute fausse interprétation. L'égalité des chances entre les hommes et les femmes, ça n'est pas que les

femmes deviennent comme les hommes ou fassent comme les hommes. Ça n'est pas non plus l'égalité des chances pour les seules femmes. J'ai le souvenir d'un Jardin peu féminisé qui, parce qu'il était sensible à ce problème, avait envisagé de créer une activité cuisine. Cela paraît d'une bonne intention, mais ce n'est pas ça l'égalité des chances. C'est au contraire une manière de camper sur nos vieux réflexes: l'homme à la bêche et la femme au fourneau. L'égalité des chances c'est « être ce que l'on

veut être et faire ce que l'on veut faire ». Il y a des femmes qui ont envie de sortir de la cuisine et des hommes qui se sentent mieux à l'office. L'objectif, c'est de favoriser ce choix pour permettre à chacun de s'accomplir. Mais il est vrai que dans l'état actuel des choses, ce sont les femmes qui ont le plus à souffrir de ce cantonnement à une petite et traditionnelle palette de métiers.

« Vous parlez de vieux réflexes; comment fait-on pour les combattre? Comment fait-on pour initier ce changement? »

Il faut tout d'abord donner à voir la réalité, faire un état des lieux. C'est ce que l'on a demandé en premier lieu aux Jardins qui se sont portés volontaires lorsque nous avons abordé ce sujet en 2004. On peut commencer à réfléchir et à travailler lorsque l'on possède ces chiffres.

Elles sont où les femmes? À quels postes, dans quelles proportions? Pourquoi sont-elles majoritaires ici et absentes ailleurs? Les réponses à ces pourquoi donnent naturellement des pistes de réflexion. On va s'apercevoir que les services publics de l'emploi eux-mêmes ne nous proposent jamais de femmes, persuadés que le jardin a besoin d'hommes. On va se rendre compte que nous-mêmes - je veux dire le Jardin - n'avons jamais songé qu'une femme pourrait tout aussi bien occuper tel ou tel poste. On découvrira que nous n'avons jamais pensé à la création d'un vestiaire femmes.

La prise de conscience se fait à travers l'examen des chiffres et ensuite à travers cette analyse plus qualitative. C'est très intéressant, c'est une sorte d'enquête collective; ça éveille l'équipe, ça mobilise beaucoup les esprits.

« Et comment parvient-on à transformer les choses, dans les faits, à l'échelle d'un réseau de 85 Jardins? »

Il faut de la méthode et de la patience. En la matière, c'est la politique des petits pas qui est la plus efficace.

Dans un premier temps, on l'a vu, il faut passer par l'état des lieux. Il faut également permettre aux Jardins de croiser les points de vue, de dialoguer. Pour cela nous avons créé des formations qui sont en fait des petits séminaires de sensibilisation, d'échanges, et aujourd'hui de retours sur expériences. Il n'est pas question de modéliser les actions. Chaque Jardin est trop spécifique et il faut laisser chacun inventer ses solutions. Mais ces solutions, lorsqu'elles présentent un caractère exemplaire, éclairant, nous prenons soin de les décrire à travers des fiches-actions dont chaque Jardin peut s'inspirer.

À première vue le problème peut paraître complexe, profondément culturel avec ce que ça peut avoir de décourageant. Mais même si c'est un peu vrai, le plus sûr moyen de progresser, c'est d'avoir une approche très pratique des choses. Il faut agir modestement mais concrètement. Un petit changement réussi donne envie de lancer une autre initiative. On corrige une chose, on en améliore une autre. Tout ce qui est entrepris est réalisable. On se voit réussir et avancer. C'est positif... et ça marche.

Mais il faut bien entendu accompagner les équipes, être présent pour répondre aux questions des Jardins, relancer ponctuellement la réflexion, valoriser les expériences. C'est un travail qui doit s'inscrire dans la durée. On sait bien qu'il faut toujours du temps pour changer des habitudes.



« Dans le cadre du partenariat avec Culture et Promotion, sept jardins ont déjà mené des actions de sensibilisation en interne (Jardins de Héricourt, Carquefou, Peyrins, Pontscorff, Provenchère, Nyons, Bully). Un "Guide de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes des Jardins de Cocagne" sera édité courant 2007. »

Retour sur expérience au Potager de Chenelet (Pas-de-Calais)

À Landrethun-le-Nord, près de Boulogne-sur-Mer, les jardiniers accueillis au Potager de Chenelet poursuivent souvent leur parcours d'insertion au sein de l'entreprise Scierie et Palettes du Littoral (S.P.L.) une SCOP avec statut d'entreprise d'insertion. S.P.L. emploie 110 personnes dont 70 en poste d'insertion. On y fabrique des palettes, des maisons bois HQE. Des boulots « de costauds ». Pas de femme dans l'entreprise, pas de femme dans le Jardin. C'était en 2004.

Dominique Hays, directeur de l'association qui gère le Potager, l'entreprise (S.P.L.) et d'autres ateliers d'insertion, fait partie des directeurs de Jardins qui, les premiers, ont décidé de se saisir de la question de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. « Nous partions pratiquement de zéro: avec le climat de nos contrées nordiques et

littorales, on peut éternellement se dire que ce n'est pas un temps à mettre une femme dehors. Donc pas de femmes dans les Jardins. À l'époque, soucieux de trouver des solutions aux femmes en situation difficile, nous réinventons des « métiers en rose » côté cuisine... sans sortir d'une approche sexuée du travail.

À l'issue d'une première phase de sensibilisation nous comprîmes vite qu'il y avait lieu de remettre en cause la manière de segmenter nos activités en vue d'accueillir des femmes et qu'en fin de compte d'autres enjeux étaient à poursuivre au travers de la mixité hommes/femmes dans le potager comme dans les ateliers.

De toutes les actions que nous avons entreprises par la suite, la plus visible fut naturellement l'adaptation des postes de travail pour permettre la mixité. Et la toute première vertu repérée d'une telle mixité sur les mêmes postes de travail,

c'est qu'elle a été également très profitable aux hommes. Ce qui est moins pénible et plus fluide pour les unes l'est pour tout le monde! J'ajoute que la présence des femmes dynamise indéniablement les hommes, qui redoublent d'efforts pour leur présentabilité, leur efficacité au travail, leur responsabilisation.

C'est pour cela que nous avons inscrit l'égalité des chances dans le volet « efficacité économique » de notre démarche qualité développement durable. »

Mais il y a du chemin à faire. Les femmes restent encore dépendantes de l'évolution culturelle de leurs prochains employeurs sur le sujet. J'ajouterai que les partenaires institutionnels, les acteurs du monde social, ont aussi à achever leur révolution culturelle. Nous voulons cependant être moteur dans cette dynamique, dont on sent déjà qu'elle produit des effets. C'est long, mais on avance. »



Nouvelles pousses **Le Jardin de Cocagne Nantais**



« Les gens ont dû nous prendre pour des fous. » En avril 2006, Marianne Loustalot organise une petite visite pour les partenaires sociaux et institutionnels qu'elle est parvenue à convaincre de l'utilité de créer ce Jardin de Cocagne à la périphérie de l'agglomération Nantaise. « J'avais dû batailler longuement pour obtenir tous les appuis, pour convaincre, et je voulais les rassurer, leur

montrer le résultat de presque deux années d'une bataille souvent épuisante. Je pense même que sans l'appui technique et administratif du Réseau Cocagne, sans le soutien, à chaque étape, de Marc Chénais responsable du secteur essaimage, j'aurais probablement abandonné la partie. J'avais envie qu'ils nous voient sur notre terrain, à pied d'œuvre. Mais je ne suis pas sûr qu'ils aient été très rassurés. » Et pour cause. En ce début de printemps, le jardin

qui démarre est encore une prairie, partiellement retournée, laissant voir une terre argileuse et sèche. La directrice et son jeune maraîcher se partagent un Algéco et ils ont obtenu difficilement l'installation d'un coffret électrique de chantier pour - au moins - faire marcher l'ordinateur et une lampe de bureau. Pas de remise, pas de vestiaire. Les premiers jardiniers sont conduits tous les soirs jusqu'à une maison familiale voisine pour prendre leur douche.

Neuf mois plus tard. L'ancienne prairie est désormais un beau damier de carrés de poireaux, de carottes, de choux et de terres en repos. De longues serres tunnels abritent les plantations hivernales, et une belle maison-bois écologique a remplacé l'Algéco. Et la liste d'attente des adhérents s'allonge de mois en mois. Marianne Loustalot respire un peu. L'hiver sera propice aux derniers réglages. Tout a commencé trois ans plus tôt lorsque la famille Loustalot quitte le Jura et traverse l'hexagone pour se poser, avec enfants et bagages, à Nantes où le compagnon de Marianne prend de nouvelles fonctions dans la filière bois. Marianne, ingénieure agronome de formation, a dû quitter son emploi dans l'agro-alimentaire. Elle veut prendre une nouvelle voie. L'aventure Cocagne l'intéresse. La jeune femme n'a pas d'expérience dans le secteur social mais son désir et son approche convainquent Jean-Guy Henckel, fondateur des Jardins.

S'appuyant sur les conseils du réseau, Marianne entreprend le parcours du combattant de tout créateur de Jardins qui doit prouver à tous les partenaires publics (services sociaux, financeurs, collectivités) la pertinence de son projet. Pour assurer son ancrage local, elle intègre une association nantaise, Partage 44, un important acteur du monde de l'insertion qui portera légalement le

projet de ce nouveau Jardin. Un terrain de 1,5 hectare est gracieusement mis à la disposition de l'association par la commune de Carquefou, près de Nantes.

À l'été 2006, le Jardin de Cocagne Nantais accueille ses six premiers jardiniers. « Nous redoutions un peu d'accueillir des personnes en quête de repères et de stabilité dans des conditions de démarrage aussi folkloriques. En fait, l'apparente fragilité de nos débuts a créé un climat de solidarité exceptionnel. Nous étions tous dans la même barque, tout était à construire. Ils ont créé ce Jardin autant que nous. Cette galère des premiers mois est en fait un fabuleux souvenir. » Aujourd'hui, le Jardin emploie, outre sa directrice: un maraîcher-encadrant à plein temps, un maraîcher à mi-temps, et une accompagnatrice sociale. Il accueille 10 jardiniers et espère, si tout se passe bien, obtenir un agrément pour 16 postes l'année prochaine. « Et autant de femmes que d'hommes. C'est une règle que nous nous sommes fixée au départ. » Reconversion réussie pour Marianne Loustalot? « Totalement.

Et ça n'est pas juste un autre métier. C'est une autre vie et une autre grille de valeurs. Même si c'est moins rémunérateur que mes emplois précédents, c'est pour moi une avancée sociale. Et j'éprouve un plaisir particulier lorsque mes enfants demandent à m'accompagner, le dimanche matin, pour m'aider à l'arrosage. Il faut dire que rien que ce mot, Cocagne, depuis le départ, les fait rêver. » Quant à la belle maison-bois bleue et blanche, qui héberge les bureaux et la salle commune, c'est un peu un cadeau de la directrice à ses jardiniers. Modèle d'exposition d'un constructeur-bois partenaire du compagnon de Marianne, elle a été cédée au Jardin pour un prix modeste sous l'amicale pression d'une directrice très convaincante.

« Cette galère des premiers mois fera un fabuleux souvenir »

Nouvelles pousses **Le Jardin d'Avenir à Saint-Martin-en-Haut, région Rhône-Alpes**

Les Monts du Lyonnais, un petit pays à cheval sur les départements Loire et Rhône. Lyon et Saint-Étienne ne sont qu'à une quarantaine de kilomètres. Économiquement, ce petit territoire rural a bien tiré son épingle du jeu, profitant de l'essor des deux grands voisins. Le chômage est relativement bas. Mais ici, comme le souligne Jean-Yves Point: « Ceux qui sont au chômage le sont plus douloureusement qu'ailleurs. Les transports collectifs sont maigres et l'isolement accentue la détresse. » Formateur dans le secteur de la formation continue, Jean-Yves Point est attentif à cette question. L'idée d'un Jardin de Cocagne naît dans son esprit dès 2003. Un collègue partage cette sensibilité et ce désir de « faire quelque chose » dans le secteur de l'insertion. « On sentait que le besoin existait et nous pensions qu'un Jardin pouvait être la réponse la mieux adaptée. Nous nous sommes rapprochés du réseau Cocagne. Les professionnels du secteur essaimage nous ont aidés à préciser notre projet et, par la suite, nous ont accompagnés dans la résolution des problèmes administratifs, techniques et financiers, parfois inextricables, auxquels nous avons été confrontés. Sans quitter notre emploi, nous nous sommes constitués en association et nous avons approché tous les partenaires publics. Deux ans pour tâter le terrain, quantifier le besoin, chercher des accords, dessiner des conventions... Il faut la foi. » Lorsque

le projet semble validé dans ses principes, les deux responsables partent en quête d'un terrain dans cette région où la pression foncière est très forte. Encore neuf mois de recherche. « Nous étions sur le point de jeter l'éponge lorsque nous avons rencontré, début 2006, un producteur en bio qui cherchait à céder son exploitation. C'était inespéré. D'un coup, nous avions tout: six hectares de terrain déjà doté de son plan de culture biologique, des serres, des étangs pour l'irrigation, des bâtiments agricoles, le matériel, et tout à des conditions très intéressantes... et même un maraîcher puisque cet agriculteur se proposait de nous accompagner pendant un ou deux ans. Nous avons enfin pu quitter nos fonctions de formateurs et nous investir totalement dans la préparation. »

Fin du printemps 2006, l'équipe se constitue autour de Jean-Yves Point (son collègue quitte le projet pour raisons familiales) et du maraîcher: un responsable du réseau adhérent et un accompagnateur socioprofessionnel sont recrutés. Quatre personnes: deux femmes et deux hommes. Un objectif de parité auquel le directeur est attaché. Il en sera de même pour le recrutement des jardiniers et jardinières. Ils seront six tout d'abord. L'été sera consacré à la mise en place de cette petite entreprise. Tout le monde apprend. La commercialisation commence en septembre. Le réseau d'adhérents se constitue, assez facilement.

Fin 2006, l'équipe de jardiniers s'agrandit. Ils sont huit désormais. Jean-Yves Point souhaite une montée en puissance régulière. « Si tout va bien, nous pourrions accueillir 12 jardiniers cette année et 16 en 2008. En attendant, la vie collective s'organise. C'est très vivant. Je suis assez fier de nous. Nous avons accueilli une troupe de théâtre dans nos murs, organisé des journées portes-ouvertes à l'automne. Cette exploitation produisait aussi

quelques fleurs et celles cueillies à notre arrivée avaient été mises à sécher. J'ai donc proposé la création d'un atelier pour créer des compositions florales à offrir à nos adhérents. Les idées ne manquent pas. L'hiver est propice à la consolidation de l'équipe. Les repas nous réunissent plus souvent qu'aux beaux jours. Néanmoins, nous attendons tous avec impatience notre véritable premier printemps. »



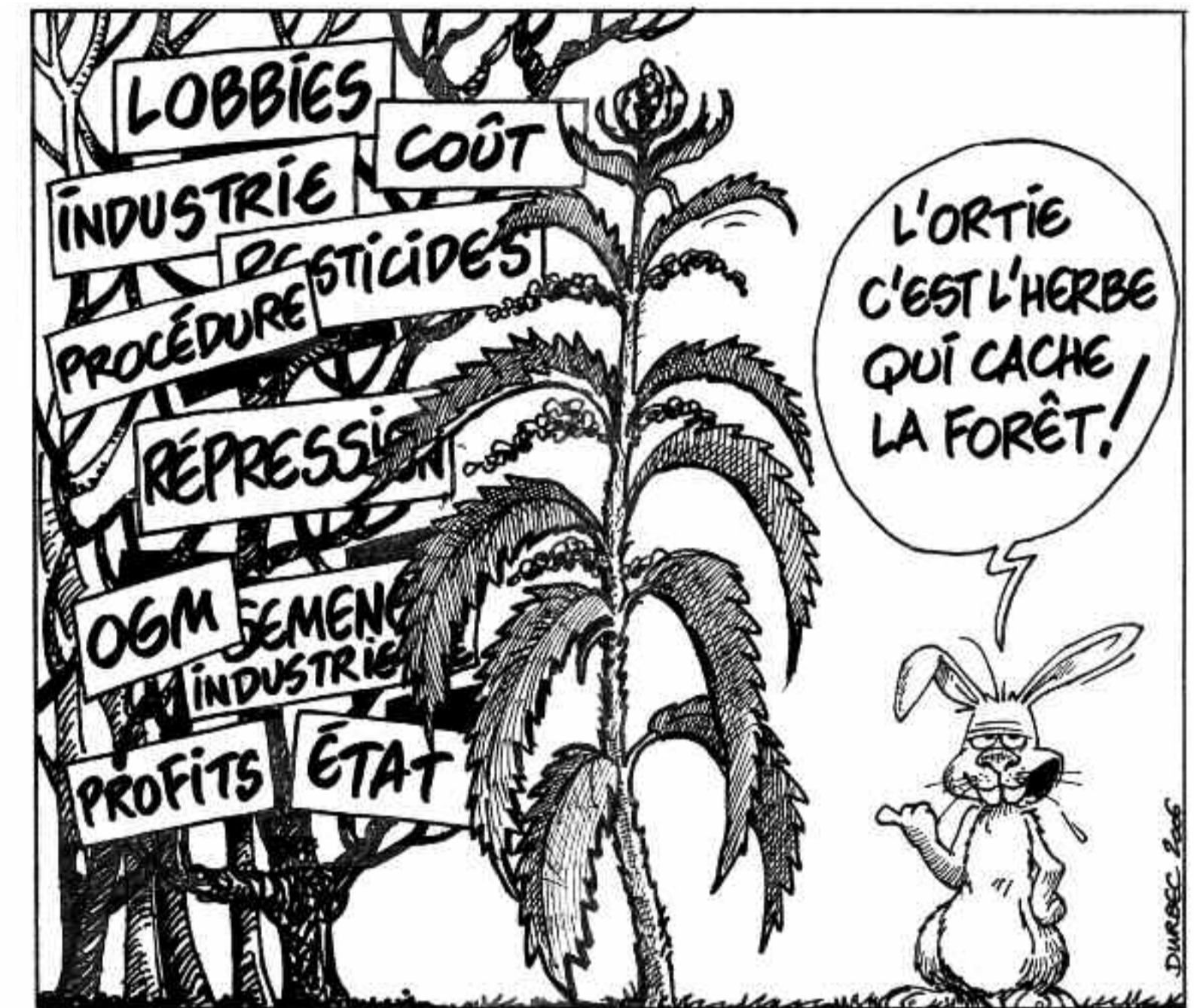
Nouveaux épisodes dans la « guerre de l'ortie »

Tout a commencé par un incident un peu surréaliste. Le 1^{er} septembre dernier, des agents de la répression des fraudes effectuent un contrôle chez un paysagiste reconnu pour le succès de ses recettes phytothérapeutiques naturelles. Son ordinateur est saisi et on lui signifie très officiellement l'illégalité de son activité. La « guerre de l'ortie » est rallumée et avec elle un débat bien plus large sur la biodiversité et la place des pratiques agricoles douces dans un univers dominé par les géants de l'industrie phytosanitaire.

Éric Petiot n'est pas un simple adepte de l'agriculture douce. Il n'a pas été choisi par hasard. C'est un expérimentateur et un fervent promoteur de toutes ces recettes naturelles qui permettent de protéger, soigner et fortifier les plantes. Son délit, c'est donc la prescription et la commercialisation de jus d'ortie (la plus populaire de ces concoctions) et autres préparations à base de plantes utilisées en substitution des pesticides et autres fortifiants chimiques. Car si tout un chacun peut concocter son purin d'ortie dans sa cabane au fond du jardin, il est interdit de vendre le précieux jus, ou même de l'échanger! Le simple fait d'en communiquer la recette est un délit et les contrevenants s'exposent à un risque d'amende qui peut atteindre 75 000 euros et à une peine éventuelle de prison.

Naturellement, le néophyte s'étonne. Mais dans le monde agricole, on connaît bien l'histoire. Cet incident n'est qu'un épisode dans une guerre de position où l'État vient d'effectuer un mouvement un peu brutal et maladroit.

L'interdiction qui pèse sur ces préparations à base de plantes n'est pas nouvelle. Elle est liée à une obligation d'homologation qui pèse sur tous les produits phytosanitaires. À l'origine de cette réglementation, il y a, chez le législateur, une préoccupation de santé publique: le développement des produits de l'industrie chimique dans le secteur agricole exige des procédures drastiques de contrôle avant leur mise sur le marché. Dont acte. Le problème que tout le monde a vu venir, c'est l'impossibilité pour les productions artisanales de supporter les coûts de ces procédures (la moindre homologation se chiffre en dizaines de milliers d'euros par produit). Dans un premier temps l'État a fermé les yeux sur la poursuite du commerce, quantitativement marginale, des produits artisanaux hors du cadre de ses lois. Mais depuis quelques années, cette agriculture de « doux rêveurs » est en train de prouver qu'elle répond parfaitement aux exigences nouvelles de développement durable. L'agriculture biologique essaime, tranquillement mais sûrement. Et elle véhicule une pensée. Elle dérange parfois. Doit-on imaginer la main invisible des lobbies de l'industrie phytosanitaire dans ce zèle de l'État à vouloir désormais appliquer la loi dans toute sa dureté? On peut. On peut aussi penser que « l'indulgence » dont bénéficiaient les producteurs artisanaux mérite aujourd'hui d'être questionnée. Eux-mêmes expriment parfois le souhait de voir leurs protocoles de fabrication normalisés pour protéger le consommateur des dérives toujours possibles



lorsqu'un secteur se révèle soudainement très porteur. En tout état de cause, l'incident a eu le mérite de réveiller un débat nécessaire. Les médias ont amplement relayé cette « guerre de l'ortie » opposant le David de l'agriculture biologique au Goliath de l'industrie phytosanitaire.

Il faut espérer que l'émotion suscitée va désormais favoriser un dialogue constructif entre l'État et les filières de l'agriculture biologique car l'épisode de la mise à l'index du jus d'ortie n'est qu'une facette d'une problématique bien plus large. L'accession des

producteurs artisanaux à des procédures d'homologation adaptées et intelligentes est une chose. Mais on doit continuer à questionner la mise sur le marché de certains produits phytosanitaires industriels dont l'homologation n'est en aucun cas une garantie d'innocuité pour l'homme et l'environnement. Ce combat commence à porter ses fruits. Le 21 novembre 2006, la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale adoptait un amendement de la loi sur l'eau pour « permettre l'usage de préparations naturelles issues de

fabrication artisanale ». Il faut cependant rester vigilant et ne pas présumer des chances d'aboutissement d'un tel amendement.

Confrontés comme nous le sommes à des problèmes vitaux d'environnement, de santé publique et de partage des ressources, il n'est plus temps d'amender et de corriger à la marge. Il est urgent d'inventer des règles qui donnent toutes leurs chances aux formes alternatives de développement qui préserveront une nécessaire biodiversité. Il faut souhaiter que notre amie l'ortie aura donné un coup de fouet à la

Création du SYNESI - syndicat d'employeurs pour les ateliers et chantiers d'insertion

À l'automne 2006 s'est tenue le premier conseil d'administration du Synesi, Syndicat national des employeurs spécifiques d'insertion. La création



de ce syndicat est le fruit d'une réflexion engagée un an auparavant par trois réseaux de l'insertion par l'activité économique: Chantier école, le Réseau Cocagne et la fédération Coorace. À l'origine de cette initiative, un constat, celui d'une embarrassante hétérogénéité des conventions collectives s'appliquant aux salariés de ces structures, qu'il s'agisse des salariés encadrants ou des salariés en insertion. Selon l'appartenance de ces structures, les salariés pouvaient dépendre des conventions collectives du secteur agricole, ou du secteur social, ou, dans bien des

cas, n'être protégés que par le simple droit du travail. Or un maraîcher ou un jardinier travaillant dans un Jardin de Cocagne, et donc confronté aux problématiques bien spécifiques de l'insertion, n'a pas les mêmes besoins de formation, de protection sociale, qu'un maraîcher du secteur purement agricole. Désormais structuré, le Synesi a lancé sa campagne d'adhésion en vue d'obtenir rapidement le nombre de 120 adhérents nécessaires pour atteindre le seuil de représentativité de 5 % et pouvoir engager avec les syndicats de salariés des négociations sur la création

d'une convention collective. Celles-ci devraient porter successivement sur le champ d'application de l'accord, les logiques de prévoyance et la formation professionnelle.

Avec cette convention collective spécifique, les associations gérant des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) entendent créer un secteur professionnel à part entière dans l'économie sociale et solidaire, y organiser le dialogue social et instaurer de nouveaux droits pour les salariés accompagnés dans leur parcours socio-professionnel.



Réseau Cocagne



UN RÉSEAU DE PLUS DE 16 000 ACTEURS

L'ensemble des membres des équipes d'encadrement des Jardins : maraîchers-encadrants, directeurs, secrétaires, comptables, animateurs de réseaux d'adhérents, animateurs environnement, travailleurs sociaux, psychologues, chargés de mission, etc.

Environ 450 personnes

Les *Jardinier(e)s* (personnes en contrat d'insertion) ayant participé à la vie des Jardins de Cocagne en 2003

Environ 2 700 personnes

Les adhérents *consomm'acteurs* ou de soutien des Jardins de Cocagne

Environ 13 000 familles

Les bénévoles et plus particulièrement les administrateurs des Jardins

Environ 900 personnes

Sans oublier les Partenaires et les sympathisants du Réseau et des Jardins !



Editeur : Réseau Cocagne - 2, Grande Rue - 25220 Chalezeule
Directeur de la publication : Jean-Guy Henckel
Rédaction : Pierre Accard
Mise en page : Atelier Graphique - 6, rue Richebourg - 25000 Besançon
 Tél. 06 81 60 25 35
Imprimeur : IPV - 77 bis, rue de Vesoul - 25000 Besançon
Date de parution et dépôt légal : février 2007
ISSN : en cours

recette

Flan de potimaron



Cette recette nous vient du Jardin de Cocagne du Roannais. Au conseil d'administration de ce jardin siège le chef de service d'un centre éducatif de la PJJ (Protection judiciaire de la Jeunesse). Ce service du Ministère de la Justice prend en charge en journée des mineurs confiés par un magistrat au titre civil (assistance éducative) ou pénal (délinquance) avec pour objectif une insertion sociale et professionnelle.

Parmi les activités qui leur sont proposées, l'"Atelier du Goût et Arts de la Table" les sensibilise aux métiers de la restauration (cuisine et service).

Dans le cadre d'un partenariat entre la PJJ et le Jardin, ce dernier met à disposition des jeunes

un petit carré de terre où il peuvent cultiver quelques légumes, plantes aromatiques et fleurs comestibles. Ces produits entrent dans la composition de recettes élaborées par les jeunes, cuisinées et servies chaque jeudi, jour d'ouverture au public. Il va sans dire que cet atelier met l'accent sur la réalisation d'une cuisine originale, voire gastronomique, sur l'apprentissage du service avec une attention toute particulière sur l'esthétique, sans oublier l'originalité du dressage de table.

La recette qui suit est donc tirée du recueil illustré et écrit par les jeunes, en vente 12 € aux Jardins ou au centre de jour (UEAJ) 85, rue Hoche - 42 300 Roanne.

dans son nid de magret fumé



Ingrédients pour 6 personnes :

1 potimaron d'environ 1 Kg
 100g de pomme de terre
 2 bouquets de basilic
 5+20cl de crème
 6 oeufs, sel, poivre
 50g d'emmental râpé
 24 tranches de magret de canard fumé

Décor : 6 soucis non traités et quelques feuilles de basilic

Réalisation :

Laver et éplucher le potimaron.
 Enlever les pépins et le détailler en morceaux.
 Réserver 300 g pour la sauce.
 Laver et éplucher les pommes de terre. Les couper en gros dés.
 Laver et effeuiller le basilic.
 Faire cuire le potimaron, les pommes de terre et la moitié du basilic effeuillé dans de l'eau bouillante salée.
 Égoutter, mixer et ajouter l'emmental râpé. Saler, poivrer. Réserver.
 Séparer les blancs des œufs. Les monter en neige ferme avec une pincée de sel. Ajouter les jaunes au mélange potimaron/pommes de terre en remuant pour ne pas "cuire" les jaunes.
 Incorporer les blancs en les enrobant délicatement pour ne pas les "casser".

Humidifier 6 ramequins.

"Habiller" l'intérieur avec 4 tranches de magret superposées que vous plaquerez tout autour.

Remplir le centre avec la préparation. Enfourner au bain-marie (180°) environ 30 minutes.

Faire cuire les 300 g de potimaron dans de l'eau bouillante salée. Ciseler le reste du basilic.

Égoutter puis mixer le potimaron avec la crème et le basilic. Saler, poivrer.

Dressage :

Napper le fond d'une assiette chaude de sauce au basilic.

Poser dessus le soufflé démoulé à l'aide de la pointe d'un couteau.

Décorer avec le basilic et la sauce.